

MAITRISER ET REDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES

Synthèse des échanges de la **Réunion du groupe d'experts sur les substances** réuni le 9 avril 2014 à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse sous la présidence de **Monsieur Alain Chabrolle**, Vice-Président du conseil régional Rhône-Alpes, membre du comité de bassin.

Objectif de la réunion :

Partager un bilan des connaissances scientifiques sur les substances et identifier les voies de progrès techniques pour une meilleure prise en compte de ces substances dans le prochain SDAGE.

Liste des experts scientifiques présents :

Yves Perrodin - Directeur adjoint du Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (UMR CNRS 5023 et USC INRA), responsable de l'Equipe « Impact des Polluants sur les Ecosystèmes » du site ENTPE.

Marc Babut - IRSTEA, unité de recherche « milieux aquatiques, écologie, pollutions », laboratoire d'écotoxicologie.

Blandine Clozel-Leloup - BRGM Rhône-Alpes.

Bruno Combourieu – Professeur à l'université Claude Bernard à Lyon, Directeur scientifique du Pôle Ecotox (Rovertain).

Lucie Anzivino – Chargée d'études en santé environnement à l'Observatoire régional de la santé Rhône-Alpes

Excusées : **Jeanne Garric** - Directrice de recherche IRSTEA, Directrice adjointe scientifique du département Eau - **Corine Merly** – BRGM Rhône-Alpes

Autres Participants :

Patrick Vauterin – Directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes

Matthieu Papouin – Directeur de la planification à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Thomas Pelte et Marc Verot – Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Delphine Cathala et Pierre-Jean Martinez – DREAL RA, délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Gérard Cartailac et Geneviève Golaszewski - DREAL RA, service REMIPP unité prévention des pollutions santé-environnement

Éléments de constat sur la présence des substances dans les milieux aquatiques

La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau a conduit à multiplier par dix les données sur l'eau produites par le bassin Rhône-Méditerranée (programme de surveillance DCE) : plus de 1400 stations sur tous les milieux aquatiques continentaux, lagunaires et littoraux. A ceci s'ajoutent les nombreuses données acquises dans le cadre du plan PCB 2008-2012 sur la contamination des poissons d'eau douce, les données de contamination de la chaîne trophique en milieu marin issues du projet CONTAMED, ainsi que la surveillance des micropolluants dans le Léman mise en œuvre dans le cadre de la CIPEL.

Les données sur les substances représentent une somme d'information considérable et pourtant peu lisibles par les acteurs de l'eau. Le diagnostic donne une vision globale mais la mise en relief des enjeux est limitée.

La contamination des milieux aquatiques peut être caractérisée selon trois aspects :

- ➔ Les pesticides sont toujours largement présents : on les retrouve dans 95% des sites de surveillance des cours d'eau et 75% des sites de surveillance des eaux souterraines.
- ➔ Certaines substances sont ubiquistes et imprègnent largement l'environnement (retardateurs de flammes, HAP, composés sur tributylétain, alkylperfluorés, dioxines, PCB, mercure) : ce constat est également fait à l'échelle européenne et traduit par la directive fille de 2013 qui liste les substances concernées. Cela pose la question de la stratégie à adopter vis-à-vis des objectifs de baisse des tendances, de la nécessaire réduction des flux telluriques, de la conformité des ressources naturelles aquatiques en lien étroit avec la question de la santé publique.
- ➔ Des « points noirs » résultent de fortes activités anthropiques : ces secteurs sont concernés par plus d'une centaine de substances avec des niveaux de concentration anormalement élevés. Quelques secteurs sont facilement identifiables parmi les bassins viticoles, les plateformes chimiques et les grosses agglomérations.

Le bon état est un outil qui constitue un premier socle pour guider la politique de réduction des émissions de substances. Les normes de qualité environnementale (NQE) attachées aux limites du bon état chimique permettent d'assurer l'absence d'effets toxicologiques des substances concernées et contribuent à un niveau important de protection de l'environnement et de la santé humaine. Les enjeux de protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau vis-à-vis des substances ne se limitent néanmoins pas à l'atteinte du bon état et au respect des NQE. En effet parmi les 800 substances recherchées actuellement dans les réseaux de suivi seules 53 substances sont effectivement concernées par le cadre évaluatif du bon état chimique et une vingtaine pour l'état écologique. D'autre part, la DCE fixe des objectifs de réduction des flux de substances pour l'ensemble des substances « directivées » et pas seulement les substances prises en compte dans l'évaluation de l'état des masses d'eau.

Devant les difficultés pour identifier des leviers efficaces de lutte contre les substances ubiquistes, la commission européenne admet qu'elles soient traitées à part dans leur prise en compte lors de l'évaluation de l'état chimique. En tout état de cause, l'état chimique évalué sans prendre en compte les substances ubiquistes ne permet pas de mettre en relief

les enjeux que posent globalement l'ensemble des substances présentes dans les milieux et encore moins d'identifier des priorités d'action. Pour ce faire, il reste donc nécessaire de coupler la notion de risque développée dans l'état des lieux 2013 avec la connaissance des sources majeures de flux de substances à l'échelle du bassin.

Le diagnostic fourni par l'état des lieux 2013 est conforté du fait que les secteurs anormalement contaminés sont bien le reflet de pressions anthropiques fortes. De plus, des effets écotoxiques sont observables sur les zones les plus contaminées.

Les pollutions accumulées génèrent de nouveaux risques pour les écosystèmes et les consommateurs des ressources naturelles (eau potable, produits de la pêche, conchyliculture). Les éléments nouveaux de diagnostic (plan PCB, CONTAMED...) permettent d'ores et déjà de mettre en place une gestion précautionneuse de ces sites.

L'émergence régulière de nouvelles familles de polluants ouvre un vaste champ de connaissance à produire et à structurer. L'enjeu premier est de qualifier l'imprégnation environnementale par des campagnes de mesures adaptées au compartiment eau. En parallèle, le danger doit être précisé. Ces deux informations, une fois croisées, préciseront les niveaux de risques et le degré d'effort à engager en termes de maîtrise des rejets polluants. Ces substances émergentes ont pour finalité d'intégrer à terme les priorités du bassin.

Quelques voies de progrès pour le prochain SDAGE

Le groupe d'experts formule des recommandations d'évolution possible du SDAGE sur le thème des substances.

Mieux s'organiser pour éviter les crises et mettre en avant le lien santé-environnement

Le SDAGE est légitime à s'emparer des enjeux liés à la réduction de l'exposition des milieux aquatiques et des populations, en lien avec le PNSE3. L'optimisation ou l'adaptation des dispositifs d'acquisition de la connaissance doivent permettre de mieux apprécier l'imprégnation des milieux dans les secteurs à enjeu. C'est un préalable à l'évaluation de la vulnérabilité des milieux aquatiques et des populations (exposées via ces milieux) qui autorise à terme une évaluation du risque robuste et utile aux acteurs de l'eau et nécessaires aux prises de décisions réglementaires.

Il reste également nécessaire de faire émerger des d'indicateurs de santé des organismes aquatiques et des milieux pour aider à la priorisation des actions et contribuer à éviter les crises.

Prendre en compte les produits de dégradation des substances toxiques

Le peu de retour d'expérience sur le comportement des produits de dégradation des substances, ou métabolites, dans l'environnement (mobilité et persistance dans les milieux, effets écotoxicologiques) appelle des actions de connaissance dont le SDAGE pourrait se faire l'écho.

Mieux cerner la notion de substances « émergentes »

Les substances émergentes sont identifiées et connues mais non encore réglementées. Le SDAGE doit délimiter ce sujet afin de prioriser les besoins de connaissance ou d'action, en ciblant notamment les substances émergentes dont la toxicité ou le comportement dans l'environnement sont peu ou pas connus.

Les experts recommandent que le SDAGE précise la définition qu'il adopte pour la notion de substance « émergente ».

Réduire en priorité les émissions sur les « points noirs »

Les progrès en termes de connaissance des rejets et des types de pollutions par les substances mettent en évidence l'effet concentrateur des grandes agglomérations. La maîtrise et la réduction de cette pollution passe par un renforcement des actions à la source en allant au-delà de la seule maîtrise des raccordements industriels, sans toutefois occulter la nécessité de réduire les rejets de stations d'épurations. L'ensemble des acteurs de ces territoires est à impliquer : collectivités, industries et artisans, citoyens... Par ailleurs, une meilleure gestion des apports liés au temps de pluie reste d'actualité en lien notamment avec la surcharge des réseaux ou le lessivage des surfaces imperméabilisées. Sur ce dernier point, de gros progrès restent à faire sur la gestion des sédiments collectés dans les bassins de rétention des eaux pluviales.

Les grandes plateformes industrielles sont connues et participent majoritairement aux flux observés à l'échelle du bassin. Au-delà du simple respect du bon état chimique, la réduction des flux reste une priorité. Dans ce cadre, la meilleure adéquation est à rechercher entre le niveau d'ambition des réductions des émissions et la vulnérabilité des milieux récepteurs.

Les pollutions portuaires sont connues, notamment dans les sédiments. Le dragage des ports se heurte néanmoins aux difficultés de gestion des sédiments extraits : leur degré de contamination et les volumes concernés sont très importants. Ici encore, la réduction des pollutions à la source reste prioritaire, dans la continuité du SDAGE de 2010-2015, ainsi qu'une gestion adaptée des sédiments en place permettant d'éviter les transferts vers les eaux (fleuves et littoral).

Préciser l'ambition d'action sur les substances ubiquistes

La DCE reconnaît dans sa directive fille de 2013 que des mesures vigoureuses prises pour réduire ou éliminer les substances qui ont un caractère ubiquiste pourraient ne pas avoir d'effet sur l'état. Le groupe d'expert réaffirme la nécessité dans le SDAGE de garder une action sur ces substances, malgré le caractère ubiquiste, ne serait-ce que pour induire une tendance à la baisse des contaminations environnementales. Ceci implique de fait qu'à minima les rejets connus soient réduits.

Préserver les ressources les plus sensibles par des approches globales sur les territoires

Il est important de mettre en visibilité la vulnérabilité des milieux les plus stratégiques vis-à-vis des substances et permettre ainsi d'organiser leur non dégradation sur le long terme à

l'échelle des bassins versants. Les captages d'eau potable ainsi que les ressources stratégiques pour le futur sont concernées.

Progresser sur les liens air-eau au niveau local

Le groupe experts insiste sur la nécessité de mieux considérer les liens entre l'air et l'eau dans la prise en compte des substances, notamment lorsqu'il est démontré des effets locaux des émissions atmosphériques sur la qualité des milieux aquatiques dans les territoires. Pour cette raison, si le champ d'application du SDAGE ne concerne que les milieux aquatiques, il doit inciter à une meilleure intégration des politiques « air ». Dans ce cadre, un lien avec la politique urbaine de demain est recommandé : gestions des eaux de pluies, toits végétalisés...

Maintenir un message de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

Le renforcement de l'éducation à l'environnement reste un levier pertinent pour agir sur la réduction des émissions de substances et concerne l'ensemble des citoyens. Le SDAGE doit conserver des dispositions en ce sens.